

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 29 MARS 2022

Le mardi 29 mars 2022 à dix-sept heures, le Conseil municipal de la commune de SAINT-PABU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur David BRIANT, Maire.

Date de la convocation : le vendredi 25 mars 2022

Etaient présents l'ensemble des conseillers municipaux en exercice, à l'exception de Madame Nadège HAVET qui a donné pouvoir à Monsieur David BRIANT, de Madame Catherine VIGNON qui a donné pouvoir à Monsieur Hervé BOTHOREL, de Monsieur Loïc GUEGANTON qui a donné pouvoir à Monsieur Simon JEGOU, de Madame Claudie LE ROUX qui a donné pouvoir à Monsieur Jacques KERROS, de Madame Claudie LE NEL, de Madame Rythysey CŒUR. Madame LE NEL est arrivée lors des débats sur le budget 2022 et n'a pas pris part au vote.

Monsieur André BEGOC a été désigné en qualité de **secrétaire de séance**.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} FEVRIER 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, par 17 voix pour, le compte-rendu de la précédente réunion.

2. RENOVATION DE L'EGLISE (TRANCHE 1) : DEMANDE DE DSIL 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour, valide le plan de financement tel que présenté avec un montant de travaux de 321 063,88 € HT pour la tranche n°1 et autorise Monsieur le Maire à solliciter la DSIL 2022 à hauteur de 95 000 € soit 30 %.

3. TRAVAUX D'EFFACEMENT RESEAUX BASSE TENSION (BT), ECLAIRAGE PUBLIC (EP), FRANCE TELECOM (FT) RUE DU PASSAGE

L'estimation des dépenses se monte à 358 498,85 € HT. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour,

- accepte le projet de réalisation des travaux : Effacement BT EP FT Rue du Passage.
- accepte le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 99 961,08 €,

4. COMPTE DE GESTION 2021- COMMUNE DE SAINT-PABU

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2021 du budget communal dressé par Monsieur Thierry MENIL, Comptable public, responsable du SGC (Service de Gestion Comptable) de Landerneau.

5. COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - COMMUNE DE SAINT-PABU

Monsieur David BRIANT, Maire, présente le Compte administratif 2021 du budget de la Commune, puis Monsieur Bernard CALVARIN, 1^{er} adjoint, le soumet au vote du Conseil municipal, Monsieur le Maire devant sortir de la salle lors des votes du compte administratif, le vote donne le résultat suivant : 15 voix pour.

En €	Report de 2020	Opérations de l'exercice 2021			Restes A Réaliser (RAR)		Résultats à la clôture de l'exercice 2021	
		Dépenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent
Fonctionnement		1 381 264,16	1 854 383,25	473 119,09				473 119,09
Investissement	539 412,74	2 958 274,92	2 448 635,53	-509 639,99	426 552,00	262 850,00	113 928,65	

6. CONTRIBUTIONS DIRECTES 2022

Suite à la Commission Finances du 17 mars 2022, Monsieur David BRIANT propose au vu de la situation financière de la Commune de maintenir les taux à leur valeur en vigueur depuis 2011 et donc de retenir pour l'année 2022 les taux suivants des deux taxes directes locales suite à la réforme sur la taxe d'habitation : nouveau taux communal issu de la fusion des taux de foncier bâti à 31,82 % et taux de taxe foncière non bâti à 45,70 %. Approbation à l'unanimité.

7. AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT BUDGET COMMUNE 2021

Suite à la Commission Finances, l'excédent de fonctionnement étant de 473 119,09 €, Monsieur BRIANT propose d'inscrire la totalité de cette somme au compte «excédent de fonctionnement capitalisé» en section recettes d'investissement. Accord unanime pour cette proposition.

8. BUDGET PRIMITIF 2022- COMMUNE DE SAINT-PABU

Monsieur BRIANT présente le projet de budget comportant des recettes et des dépenses à effectuer pour le budget primitif de la commune de Saint-Pabu – exercice 2022. Le Conseil arrête, par 17 voix pour, les sommes portées à la colonne «votes» du budget, les prévisions de recettes et le montant des dépenses à opérer pour le budget primitif 2020, par chapitre.

Section de fonctionnement recettes (montants TTC)		Section de fonctionnement dépenses (montants TTC)	
Chapitres	Crédits	Chapitres	Crédits
013 Atténuation de charges	10 000,00 €	011 Charges à caractère général	501 800,00 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 020,00 €	012 Charges de personnel et frais assimilés	778 700,00 €
70 Produits des services, du domaine, ventes diverses	129 000,00 €	014 Atténuation de produits	82 061,00 €
73 Impôts et taxes	1 213 038,00 €	022 Dépenses imprévues	20 000,00 €
74 Dotations, subventions et participations	454 622,00 €	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	61 000,00 €
75 Autres produits de gestion courante	20 818,78 €	65 Autres charges de gestion courante	170 070,00 €
76 Produits financiers	200,00 €	66 Charges financières	43 000,00 €
77 Produits exceptionnels	1 000,00 €	67 Charges exceptionnelles	3 100,00 €
		68 Dotations aux amortissements et provisions	2 000,00 €
		023 Virement à la section d'investissement	195 967,78 €
Total	1 857 698,78 €	Total	1 857 698,78 €

Section d'investissement recettes (montants TTC)		Section d'investissement dépenses (montants TTC)	
Chapitres	Crédits	Chapitres	Crédits
13 Subventions d'investissement (dont RAR = Reste à réaliser)	579 850,00 €	16 Emprunts et dettes assimilées	225 000,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	362 655,78 €	20 Immobilisations incorporelles (dont RAR)	239 554,00 €
10 Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	245 000,00 €	204 Subventions d'équipement versées (dont RAR)	289 300,00 €
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	473 119,09 €	21 Immobilisations corporelles (dont RAR)	419 742,00 €
040 Opérations d'ordre entre sections	61 000,00 €	23 Immobilisations en cours (dont RAR)	744 750,00 €
041 Opérations patrimoniales	354 807,31 €	040 Opérations d'ordre entre sections	29 020,00 €
021 Virement de la section de fonctionnement	195 967,78 €	041 Opérations patrimoniales	354 807,31 €
001 Solde d'exécution positif reporté	29 773,35 €		
Total	2 302 173,31 €	Total	2 302 173,31 €

Avec pour les dépenses en section d'investissement (montants en TTC) la commune récupérant environ 17 % de ces montants l'année suivant ces dépenses principales en investissement (remboursement de la TVA) :

2031	Frais d'études pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage (dont RAR 2021)	233 554,00 €
204	Travaux d'effacement de réseaux (dont RAR 2021)	282 400,00 €
2313	Rénovation mur et église (tranche 1)	550 000,00 €

9. BAUX PROFESSIONNELS POLE DE SANTE

Vu la complexité du dossier, Monsieur le Maire demande à surseoir à cette délibération.

10. APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) 2022-2026

La Convention territoriale globale (CTG) est une démarche qui vise à mettre les ressources de la Caf, tant financières que d'ingénierie, au service d'un projet de territoire afin de délivrer une offre de services complète, innovante et de qualité aux familles. Tous les champs d'intervention de la Caf peuvent être mobilisés : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement, handicap etc... L'enjeu est de s'extraire des démarches par dispositif pour privilégier une approche transverse partant des besoins. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 18 voix pour, d'adopter cette CTG pour la période 2022-2026,

11. TARIFS SEJOURS JEUNES VACANCES ETE 2022

Accord unanime pour valider les tarifs communaux proposés pour les séjours jeunes 2022

12. AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION AVEC LA FEDERATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE (ELI)

Avis unanime pour valider la convention à intervenir pour l'organisation d'une semaine ELI à SAINT-PABU (du 19 au 22 avril 2022) pour un budget prévisionnel de 928 € la semaine.

13. RENOUVELLEMENT ADHESION A L'ASSOCIATION BRUDED

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 15 voix pour et 3 abstentions (Claudie LE ROUX, Armelle JAOUEN, Yvonne ROUZIC), de renouveler pour une année l'adhésion à Bruded pour un coût de 681,92 € pour 2022.

14. ADHESION AU SERVICE DU DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES DU CDG 29

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, par 18 voix pour, approuve les termes de l'avenant à la convention d'adhésion au service du Délégué à la Protection des Données du CDG 29, et autorise le Maire à signer cet avenant.

15. AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'ADHESION A ENER'GENCE N° 2021/06

Afin d'élargir le champ d'intervention d'Ener'gence à une action exceptionnelle et ponctuelle, il est proposé par Ener'gence à la Commune, dans le cadre d'un avenant, d'un accompagnement complémentaire aux actions conventionnelles. En plus des actions prévues par la convention d'adhésion, Ener'gence accompagnera la commune pour répondre aux obligations prévues par le dispositif « Éco énergie tertiaire », pour la première année : aide au recensement du patrimoine concerné, à la collecte des données, à la création du compte Opérat et à la définition de l'année de référence et des objectifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'adhésion n°2021/06, et à verser les cotisations dues (280 € pour 2022).

16. ACQUISITION PARCELLE AC 438 RUE DE KERVASDOUE

Suite à la cession de la parcelle AC 437 (AC 299p1), un léger élargissement de la rue de Kervasdoue a été envisagé le long de cette parcelle. Accord unanime pour l'acquisition de la parcelle AC 438 d'une surface de 60 m² au prix de 1 €.

17. LOI CLIMAT ET RESILIENCE – INSCRIPTION SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMUNES CONCERNEES PAR LES DISPOSITIONS DE LA LOI RELATIVES AU RECU DU TRAIT DE COTE

Considérant les phénomènes d'érosion à l'œuvre sur son littoral, et la présence de biens et activités exposés, considérant les dispositions de la loi dite « Climat et résilience » en matière de recul du trait de côte, prévoyant l'établissement d'une liste nationale de communes concernées par ce phénomène, souhaitant s'engager dans une réflexion sur l'élaboration d'une cartographie du recul du trait de côte et de bénéficier des aides prévues dans la loi dite « Climat et résilience », considérant l'avis favorable de la communauté de communes du Pays des Abers, compétente en matière de documents d'urbanisme, émis le 3 février 2022, sur l'inscription de la commune de SAINT-PABU dans la liste nationale des communes soumises au recul du trait de côte prévue à l'article 239 de la loi dite « Climat et résilience »,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 18 voix pour, de demander l'inscription de la commune dans la liste nationale des communes soumises au recul du trait de côte prévue à l'article 239 de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets et qui fera l'objet d'un prochain décret.

18. AVIS ENQUETE PUBLIQUE N°BR2022/05

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 2 abstentions (Catherine VIGNON, Claudie LE NEL), émet un avis favorable aux 3 demandes sous réserve de remise en état des anciens parcs.